



Département de la Moselle
COMMUNE DE BASSE-HAM

Plan Local d'Urbanisme

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



ORIENTATION GENERALE N°1

POLITIQUE D'AMENAGEMENT, D'EQUIPEMENT ET D'URBANISME

LES OBJECTIFS	LES MOYENS A ENGAGER – LES OPERATIONS ENVISAGEES
1.1 Répondre à la demande de logement forte en permettant le renouvellement urbain de la commune et son développement	<ul style="list-style-type: none">• Rechercher les extensions possibles compte tenu des contraintes et servitudes avec un objectif d'augmentation de la population de l'ordre de 700 habitants (soit un peu plus de 300 pour les dix prochaines années)• Constituer des réserves foncières et créer des ZAD• Ouvrir de nouvelles zones à vocation principale d'habitat selon la procédure de ZAC• Modifier l'affectation du zonage de la ZAC à vocation industrielle du Kickelsberg• Densifier l'habitat lorsque les équipements publics et la configuration des lieux le permettent sans altérer le cadre de vie existant• Prévoir la continuité et le renforcement des structures viaires (voirie, réseaux, ...)• Favoriser la réhabilitation (création de stationnement public, requalification de voirie, ...) et le cas échéant acquérir les immeubles « vides »

<p>1.2 Préserver les caractéristiques « villageoises » qui font l'identité de la commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher les quartiers et favoriser les liaisons inter-quartiers (Cf. Objectifs Sectoriels d'aménagement) • Eviter l'étalement notamment en privilégiant l'urbanisation et l'habitat autour des quartiers existants • Affirmer dans la partie réglementaire les notions de densité et volumétrie qui caractérisent la commune ; les hauteurs au faîtage seront limitées de même que la densité plus forte, lorsqu'elle sera possible, sera prévue exclusivement dans certains secteurs dédiés
<p>1.3 Développer et renforcer les équipements publics présents dans la commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et améliorer les services rendus à la population en terme de capacité d'accueil et de qualité dans les domaines de l'administration, de la culture, des services et des loisirs

1.4 Assurer les conditions d'une dynamique économique

- Faire évoluer le zonage existant des zones économiques dans un objectif de sécurisation des habitants, tout en maintenant la qualité des voiries et des espaces verts
- Renforcer la signalétique et l'effet vitrine sur les axes de communication
- Refuser les activités polluantes (poussières, odeurs, bruits) y compris les pollutions visuelles
- Eviter l'étalement des commerces, privilégier leur rapprochement autour des axes principaux tout en conciliant les services de proximité (dépôt de pains, commerce ambulant, ...)
- Faciliter les modes doux d'accès aux activités économiques, commerces, services, industrie et artisanat
- Permettre les économies d'échelle pour les investissements nécessaires à l'accueil des commerces (voirie, parking, signalisation, locaux, ...)
- Maintenir un environnement de qualité

ORIENTATION GENERALE N°2

POLITIQUE DE L'HABITAT, MIXITE SOCIALE

LES OBJECTIFS	LES MOYENS A ENGAGER – LES OPERATIONS ENVISAGEES
2.1 Développer une politique communale de l'habitat	<ul style="list-style-type: none">• Respecter -à minima- les orientations fixées par le Plan Local de l'Habitat adopté par la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville »• Créer ou favoriser la construction d'une vingtaine de logements « sociaux » à maîtrise d'ouvrage publique ou privée• Construire ou permettre la construction des résidences afin de proposer des appartements de type T1 à T5• Proposer et se constituer du foncier afin de réaliser les opérations susvisées
2.2 Agir pour le renouvellement de la population et favoriser le maintien des personnes âgées dans la commune	<ul style="list-style-type: none">• Aider l'installation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (aménager les accès, proposer du foncier, ...)• Construire ou permettre la construction de lieux de vie et de logements pour personnes âgées• Inciter au respect des règles d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (non obligatoire dans les logements privés)

<p>2.3 Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir le respect de la réglementation au niveau de l'ensemble des constructions réalisées par la commune (habitat ou équipements publics) • Les aménagements urbains seront progressivement mis aux normes (cet aspect sera traité à chaque fois que des travaux de requalification de voirie seront envisagés) • Travailler avec les associations ou organismes spécialisés le plus en amont possible dans les projets • Faciliter l'accès aux transports en commun
--	--

ORIENTATION GENERALE N°3

PROTECTION DES ESPACES NATURELS

LES OBJECTIFS	LES MOYENS A ENGAGER – LES OPERATIONS ENVISAGEES
<p>3.1 Protéger et mettre en valeur l'environnement, le paysage et poursuivre la politique d'embellissement de la commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les projets en s'inspirant de la charte paysagère de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » • Respecter l'équilibre des masses entre zones construites et zones non urbanisées (Cf. Tableau de la consommation d'espaces) • Réduire l'impact visuel et sonore des grands axes de déplacement (voie ferrée, RD) dans le paysage (verdissement, plantations, cour urbaine, ...) • Requalifier les entrées de Ville (entrée Ouest par Haute-Ham, entrée Est via la rue du Fort, entrée principale par la Halte-Ferroviaire et le quartier St Louis)

3.2 Maintenir et développer les activités primaires	<ul style="list-style-type: none">• Préserver la gestion et le maintien des massifs forestiers• Permettre le maintien de la culture fruitière avec la création de vergers• Soutenir les initiatives qui promeuvent ces cultures• Soutenir les activités apicoles• Favoriser le maintien de la biodiversité• Accompagner le processus de mutation agricole qui s'est engagée depuis 2006 en s'inspirant du principe d'éco-conditionnalité inscrit dans la réforme de la Politique Agricole Commune
3.3 Trame verte et bleue	<ul style="list-style-type: none">• Créer et assurer la continuité entre les trames vertes et bleues (cf. schémas)• Endiguer la détérioration de la qualité des cours d'eau (bandes enherbées, ...)

ORIENTATION GENERALE N°4

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - STATIONNEMENT

LES OBJECTIFS	LES MOYENS A ENGAGER – LES OPERATIONS ENVISAGEES
4.1 Améliorer et favoriser l'accès aux transports en commun	<ul style="list-style-type: none">• Dans le respect du futur Plan de Déplacement Urbain et en partenariat avec les autorités compétentes, améliorer les circuits de ramassage• Solliciter la requalification de la halte ferroviaire• Favoriser le covoiturage• Renforcer les liaisons en mode doux vers les points de ramassage (bus, train) ; généraliser les abris à vélos• Etudier la faisabilité d'une liaison fluviale Port de Basse-Ham / Port de Thionville.
4.2 Diversifier les possibilités de déplacement	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer le réseau de pistes cyclables et les cheminements piétonniers
4.3 Favoriser et sécuriser le piéton et le cycliste	<ul style="list-style-type: none">• Créer des zones 30, voire des zones 20• Sécuriser les passages protégés

4.4 Stationnement

- Limiter les possibilités de construction en fonction des espaces et des places de stationnement disponibles
- Libérer et créer des places de stationnement autour de points stratégiques (groupe scolaire, équipements publics, ...) en maintenant la priorité aux transports en commun
- Limiter les accès aux parcelles ou habitations afin de conserver des possibilités de stationnement sur le domaine public
- Ne définir comme place de stationnement que les espaces accessibles sans manœuvre plus longue ou plus délicate qu'un créneau. Pour les opérations nouvelles, l'accès devra être possible indépendamment de l'occupation des autres emplacements réservés au stationnement

ORIENTATION GENERALE N°5

DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

LES OBJECTIFS	LES MOYENS A ENGAGER – LES OPERATIONS ENVISAGEES
5.1 Faciliter l'accès à Internet	<ul style="list-style-type: none">• Développer le réseau de télédistribution communal et proposer le Très Haut Débit via la fibre optique• Raccorder tous les bâtiments publics au haut débit• Promouvoir le réseau dans les écoles
5.2 Promouvoir l'apprentissage de l'informatique	<ul style="list-style-type: none">• Proposer l'accès au multimédia dans les écoles et au sein de la médiathèque ainsi qu'un accompagnement pédagogique